

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 168

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 4 et 5 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition est source d'insécurité juridique.